



Enquête Budget de famille 2011 Le niveau de vie des ménages martiniquais augmente mais les inégalités persistent

En 2011, en Martinique, le revenu disponible médian s'élève à 18 960 € annuels. Entre 2001 et 2011, il a augmenté de 20 %, soit une hausse plus dynamique qu'en France métropolitaine, mais plus modeste que dans les autres Départements Français d'Amérique (DFA). Le niveau de vie médian des Martiniquais est le plus élevé des DFA, il s'établit à 12 310 € annuel en 2011. Sur la période 2001-2011, il a augmenté de 35 %. Cette progression, combinée à une inflation modérée, a permis un gain de pouvoir d'achat de 5 %. En revanche, sur la même période, les ménages les plus pauvres ont subi une perte de pouvoir d'achat, en raison de la hausse des prix des biens et services de première nécessité comme l'alimentation ou le logement qui sont leurs principaux postes de dépenses.

Marcelle Jeanne-Rose, Philippe Clarenc, Insee

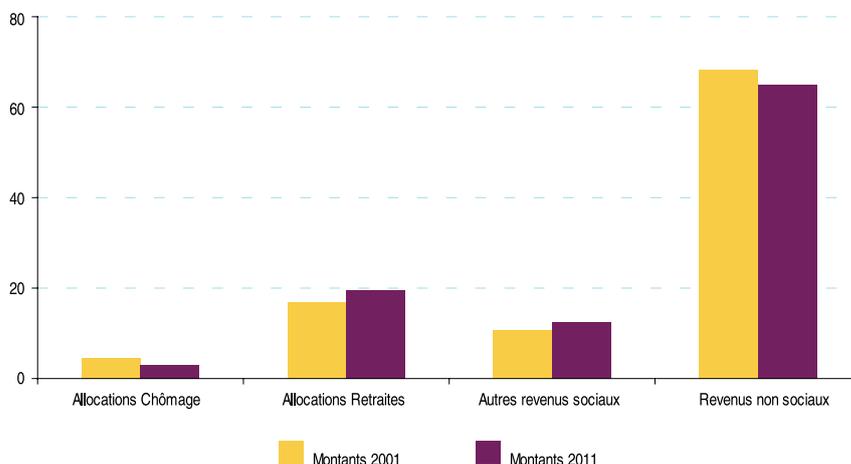
Le revenu disponible médian progressé de 20 % en dix ans

Le revenu disponible est un indicateur de richesse monétaire à disposition des ménages pour consommer et épargner. Il correspond au revenu total, comprenant les revenus d'activité, du patrimoine et les revenus sociaux, net des impôts et autres charges régulières (environ 6 %). À travers l'analyse du revenu disponible médian, on identifie le seuil/niveau de revenu disponible qui partage la population en deux groupes de même taille. La première ayant moins et la seconde ayant plus.

En 2011, le revenu disponible médian d'un ménage martiniquais s'élève à 18 960 €. Il est proche de ceux des autres Départements Français d'Amérique (DFA), (respectivement 18 720 €

1 Une part prépondérante des revenus non sociaux

Les composantes du revenu total en 2001 et en 2011 (en %)



Lecture : en 2011, les revenus non sociaux représentent 65 % des revenus totaux. Ils comprennent les revenus du travail et du patrimoine.
Source : Insee, BDF 2011.

et 19 160 € pour la Guadeloupe et la Guyane), mais son niveau reste inférieur de 36 % à celui des ménages vivant en France métropolitaine (29 590 €). Sur la période 2001-2011, le revenu disponible médian des ménages a augmenté de près de 20 %, soit une hausse plus dynamique qu'en France métropolitaine, mais moins que dans les autres DFA.

La part des revenus sociaux est en hausse

Les revenus d'activité représentent près de deux tiers des revenus totaux, mais affichent une baisse de trois points sur la période 2001-2011. En raison des évolutions démographiques martiniquaises et en ligne avec l'augmentation de la part de retraités sur la même période (+ 5 %), la part des allocations retraitées dans les revenus totaux versés est également en hausse (+ 3 points). En 2011, ces allocations représentent 20 % des revenus totaux, pour une part de 19 % de retraités.

Un niveau de vie médian plus élevé que dans les autres DFA

Deux ménages disposant du même revenu peuvent se trouver dans des situations financières très différentes, en fonction par exemple de leur taille ou de l'âge de ceux qui les composent. Pour prendre en compte la structure du ménage, on considère le nombre d'unités de consommation qui le constitue. À partir d'un facteur de proportionnalité, lié à la composition du ménage, on définit le niveau de vie, comme le revenu disponible par unité de consommation (*définitions*).

En 2011, le niveau de vie médian martiniquais s'établit à 12 310 € annuel, soit 1 026 € par mois et par unité de consommation (*définitions*). Contrairement au revenu disponible des ménages, le niveau de vie médian martiniquais est le plus élevé des DFA, en raison de la taille inférieure des ménages martiniquais.

Sur la période 2001-2011, le niveau de vie médian a augmenté de 35 %. Cette hausse est supérieure à celle enregistrée pour le revenu disponible des ménages, en lien avec la baisse de la « taille » des ménages (1,6 unité de consommation et 2,4 individus par ménage en 2011, contre 1,75 et 2,8 en 2001). Si l'écart de revenu avec la métropole a diminué entre 2001 et 2011, le niveau de vie médian en Martinique reste inférieur de 40 % à celui de la métropole (19 550 €).

Les inégalités persistent

Entre 2001 et 2011, le niveau de vie des plus aisés augmentent moins vite que celui des ménages modestes (D4-D6) (*définitions*), qui bénéficient de la hausse la plus importante (respectivement : 2,3 % et 3,1 % en moyenne annuelle). Ainsi, l'indice de Gini (*définitions*), qui mesure le degré d'inégalité d'une distribution de niveaux de vie pour une population donnée, reste quasi stable sur la période.

Le seuil de pauvreté (*définitions*) est déterminé par la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Il augmente de ce fait mécaniquement avec la hausse du niveau de vie médian, pour s'établir à 7 390 € en 2011.

La pauvreté concerne 81 000 individus, soit un taux de pauvreté de 21,1 %. Ce taux est proche de celui de la Guadeloupe (19,4 %), bien inférieur à celui de la Guyane (44,3 %), et bien supérieur à celui de la France métropolitaine (14,3 %).

Sur la période 2001-2011, le taux de pauvreté des ménages croît de 4,7 points, alors qu'il baisse légèrement en Guadeloupe (- 2,9 points). Pour la Guyane, ce taux croît fortement (+ 9,7 points).

L'intensité de la pauvreté, qui permet d'apprécier les écarts de niveau de vie au sein de la population pauvre, augmente faiblement sur la période 2001-2011 (respectivement 0,27 en 2001 et 0,31 en 2011).

2 Les niveaux de vie augmentent, les inégalités stagnent

Évolution du niveau de vie des Martiniquais entre 2001 et 2011 (en euros et %)

Modalités	Niveau de vie moyen 2001	Niveau de vie moyen 2011	Évolution (*: Écart) sur 2001-2011	Évolution en moyenne annuelle
Ensemble	11 501	14 821	29	2,6
Seuil de pauvreté	5 490	7 390	35	3,0
Niveau de vie au-dessus du seuil	13 136	17 434	33	2,9
Niveau de vie en-dessous du seuil	3 786	4 612	22	2,0
Indice de Gini	0,35	0,35	0,001*	///
S20 (en %)	7,00	6,20	-0,800*	///
S50 (en %)	25,90	25,90	0,000*	///
S80 (en %)	57,40	58,40	1,000*	///

Lecture : entre 2001 et 2011, les niveaux de vie des individus sous le seuil de pauvreté augmentent en moyenne de 22 % sur la période, soit une augmentation de 2 % en moyenne annuelle sur la période.

Note : des précautions doivent être prises pour comparer les indicateurs d'inégalités entre les DFA et les autres zones géographiques. Il n'existe pas de source unique pour les statistiques sur les inégalités pour l'ensemble des zonages géographiques français (cf. encadré Méthodes).

Source : Insee, BDF 2011 et 2001.

3 Les ménages modestes profitent le plus de la hausse du niveau de vie

Comparaison des gains de pouvoir d'achat et évolution de la consommation des ménages par décile (en %)



Lecture : les ménages les plus modestes (D1) subissent plus fortement la hausse des prix mais consomment davantage que les autres ménages.

Source : Insee, BDF 2011 et 2001.

La hausse du pouvoir d'achat bénéficie aux ménages modestes

Entre 2001 et 2011, le revenu disponible comme le niveau de vie de l'ensemble de la population augmente de 2,6 % en moyenne annuelle, plus fortement que l'inflation qui reste contenue sur cette période (+ 2,1 %). Les gains moyens de pouvoir d'achat se sont ainsi accumulés au rythme de 0,5 % l'an, soit près de 5 % sur la période.

Ces gains bénéficient principalement aux ménages modestes (situés entre le 4^e et le 6^e décile) avec une hausse supérieure à 10 % sur la période. Cette hausse leur permet d'accroître sensiblement leur niveau de consommation.

A contrario, les plus pauvres, appartenant au premier décile (D1) de la distribution des niveaux de vie connaissent des pertes importantes de pouvoir d'achat. Compte tenu de la part importante des biens ou services indispensables ou de première nécessité dans leur consommation, comme les produits alimentaires, ils subissent fortement la hausse des prix. Ainsi, sur la période 2001-2011, les postes alimentation et logement représentent à eux deux 56 % de l'évolution des prix subie par les ménages les plus pauvres, 41 % de l'évolution subie par les ménages modestes et 31 % de l'évolution subie par les plus aisés.

Malgré des pertes importantes de pouvoir d'achat, les dépenses de consommation des plus pauvres (D1) s'accroissent en valeur. En 2011, les trois quarts de ces ménages déclarent « être justes » ou « éprouver des difficultés à boucler leur budget ». 10 % « n'y arrivent pas sans s'endetter ». La moitié des ménages du D1 déclare en 2011 puiser dans son épargne ou s'endetter pour financer ses dépenses.

Alimentation, transport et logement en tête des dépenses

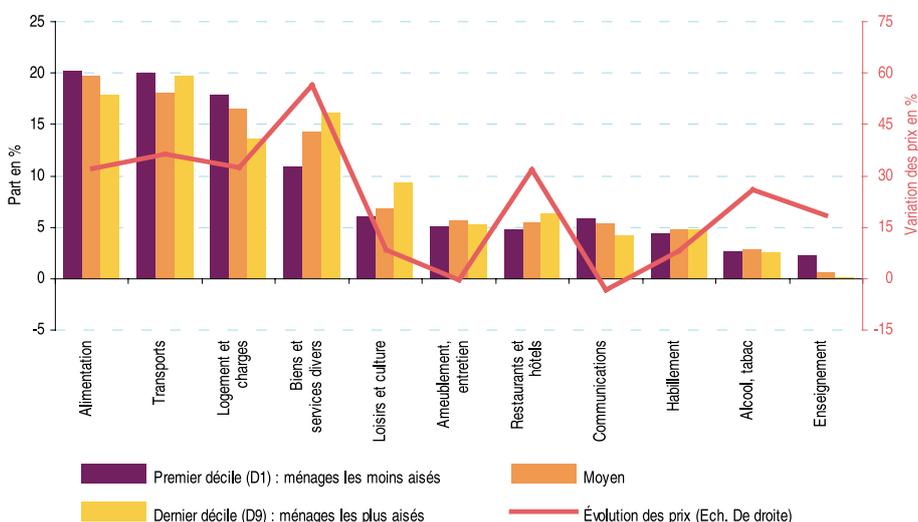
En moyenne, les ménages martiniquais consacrent 20 % de leurs dépenses à l'alimentation, 18 % au transport et 16 % au logement.

Les ménages les moins aisés consomment davantage de biens et services de première nécessité comme l'alimentation,

le logement ou l'habillement, tandis que les ménages les plus aisés consacrent en 2011 une part plus importante de leurs revenus aux postes « transports », « loisirs et culture », « restaurations et hôtels », et « biens et services divers ». ■

4 L'alimentation reste en moyenne le premier poste de dépense des ménages

Part et évolution des différents postes de la consommation des ménages (en % et en point)



Évolution des parts des différents postes des ménages entre 2001 et 2011



Lecture : l'alimentation, premier poste de dépense des ménages, représente en moyenne 20 % de leurs dépenses totales. Les « Biens et services divers » sont le quatrième poste de consommation, il se compose de : services et produits de soins personnels, effets personnels (valises, maroquinerie...), protections sociales (maison de retraite, assistance maternelle...), assurances et services financiers...

Source : Insee, BDF 2011 et 2001.

Sources

Les résultats de l'étude sont issus de l'enquête « budget de famille 2011 » réalisée auprès d'un échantillon de 15 700 ménages domiciliés en France dont 1 026 en Martinique. Cette enquête vise à reconstituer les dépenses et ressources des ménages afin de mesurer les disparités de consommation.

Méthodes

Comptabilité nationale et enquêtes Budget de famille : deux sources complémentaires sur les revenus et la consommation des ménages

Les revenus disponibles et les niveaux de consommation estimés dans l'enquête Budget de Famille diffèrent de ceux de la comptabilité nationale.

Des **différences de champ** expliquent une partie des écarts entre les sources. Par construction, l'enquête Budget de Famille ne collecte que les dépenses et revenus des personnes résidant en France en ménage ordinaire hors collectivités (c'est-à-dire les personnes qui résident dans un même logement, quels que soient leurs liens de parenté et qui ont un budget en commun) tandis que la comptabilité nationale ne distingue pas la consommation des ménages ordinaires de celle des collectivités. De plus, l'enquête estime des dépenses réalisées à l'étranger lors de séjours touristiques mais ne comptabilise pas les dépenses effectuées en France par des touristes étrangers ; la comptabilité nationale ignore les dépenses des touristes français à l'étranger mais inclut celles des touristes étrangers en France.

Les différences entre les deux sources découlent également de **différences de concept**, et en particulier sur la consommation de logement et les revenus de la propriété. Comme le définit la comptabilité nationale, l'achat de logement ou les remboursements de prêts immobiliers sont considérés dans l'enquête comme de l'épargne et non comme une consommation de logement. Mais l'enquête Budget de Famille ne considère que les consommations effectivement observées chez les ménages, alors que la comptabilité nationale rehausse la consommation et le revenu des ménages propriétaires de leur résidence principale d'un « loyer imputé », à hauteur du service de logement qu'ils se rendent à eux-mêmes. En effet, en comptabilité nationale, on considère que les ménages propriétaires occupants sont producteurs d'un service de logement, dont ils sont les propres bénéficiaires. À ce titre, leur revenu et leur consommation sont augmentés de loyers imputés, qui correspondent aux loyers qui seraient acquittés dans le secteur locatif privé pour des logements de caractéristiques similaires.

Enfin, les **différences entre les niveaux de dépenses** estimés dans l'enquête Budget de famille et la comptabilité nationale découlent également d'une sous-estimation de la consommation dans l'enquête. Les coefficients budgétaires de l'enquête diffèrent également de ceux de la comptabilité nationale, mais d'une façon nettement moins marquée.

Ainsi, c'est avant tout pour l'étude des différences de structure de consommation ou de revenus entre catégories de ménages qu'il convient d'utiliser l'enquête Budget de Famille.

Définitions

Personne de référence : La personne de référence du ménage est le principal apporteur de ressource.

Pouvoir d'achat : Le pouvoir d'achat du revenu est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu. Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter. L'évolution du pouvoir d'achat est donnée par le ratio : Évolution des revenus/Évolution des prix.

Les postes de consommation : La nomenclature de consommation utilisée est la nomenclature internationale des fonctions de consommation dites COICOP-HBS d'Eurostat (Household Budget Survey). Les postes de consommation regroupent les produits selon la fonction de consommation des ménages. On retrouve 12 grands postes de dépenses.

Contribution : la contribution d'une composante au revenu total est égale au produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans le revenu total à la période précédente.

Déciles : Les neuf déciles séparent la distribution des niveaux de vie en dix parts égales. Par exemple, le premier décile ou D1 sépare les 10 % les moins aisés du reste de la population (ménages les moins aisés). Le dernier décile ou D9 sépare les 10 % les plus aisés du reste de la population (ménages les plus aisés). Le niveau de vie médian correspond au cinquième décile ou D5.

Niveau de vie : Il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Taux de pauvreté : C'est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Unité de consommation (UC) : Ce sont des coefficients attribués à chacun des membres d'un ménage, qui permettent de comparer les niveaux de vie de ménages qui ne sont pas composés de la même façon. Utiliser le nombre d'UC plutôt que le nombre de personnes permet de tenir compte des économies d'échelle réalisées par le ménage. Le premier adulte représente 1 UC, les suivants 0,5 UC, et les enfants de moins de 14 ans 0,3 UC.

Seuil de pauvreté : Un taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête budget de famille dans les DFA. Le revenu considéré est le revenu disponible annuel net. Le seuil de pauvreté est égal à 60 % de ce revenu annuel médian par unité de consommation (620 euros par mois en Martinique).

Intensité de la pauvreté : L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre)/seuil de pauvreté.

Niveau de vie médian : Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Indice de Gini : L'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus au sein d'une population. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite, égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible.

S20 : la masse des revenus détenue par les 20 % d'individus les moins aisés.

S50 : la masse des revenus détenue par les 50 % d'individus les moins aisés.

S80 : la masse des revenus détenue par les 80 % d'individus les moins aisés.

Coefficient budgétaire : le coefficient budgétaire permet d'étudier la structure de la consommation : il désigne la répartition en pourcentage des dépenses des ménages en fonction des postes de consommation.

Insee Martinique

Centre Delgrès

Les Hauts de Dillon

BP 641

97262 Fort-de-France Cédex

Directeur de la publication :

Didier Blaizeau

Rédactrice en chef :

Béatrice Céleste

Mise en page :

Typhenn LADIRE

ISSN : 2417-0771

© Insee - 2015

Pour en savoir plus

- « Les inégalités aux Antilles Guyane : dix ans d'évolution », mai 2009.
- « Enquête Budget de famille en Guadeloupe 2006 », Premiers Résultats n° 57 avril 2010.
- « Enquête Budget de famille en Guyane 2006 », Premiers Résultats n° 58 avril 2010.
- « Enquête Budget de famille en Martinique 2006 », Premiers Résultats n° 59 avril 2010.
- « Endettement des ménages guadeloupéens : Faible recours aux crédits à l'habitat », Antianéchos n° 36 mai 2013.
- « Les revenus et patrimoine des ménages », Insee référence, Édition 2014
- « Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole », Insee Première, n° 1279 février 2010.

